



HAL
open science

La mondialisation privatisée

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. La mondialisation privatisée: une impasse du multilatéralisme. Questions internationales, 2021, 105, pp.101-107. hal-03118627

HAL Id: hal-03118627

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03118627>

Submitted on 22 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mondialisation privée et impasses du multilatéralisme intergouvernemental

Jacques Fontanel

**Questions internationales, n°105
Janvier-Février 2021**

Résumé : Si les pouvoirs publics nationaux et internationaux établissent des règles que les acteurs privés sont tenus de respecter, les grandes firmes de la production et de la finance exercent, en amont, une influence considérable sur les décisions du multilatéralisme intergouvernemental. Elles répandent la foi dans l'efficacité du libéralisme, elles proposent les normes technologiques ou juridiques qui leurs sont favorables, elles profitent des oppositions entre les acteurs publics nationaux et internationaux et elles appliquent une politique de lobbying tout terrain, sous couvert d'analyses scientifiques. De fait, le multilatéralisme intergouvernemental est dépendant des Etats, lesquels sont fortement influencés par le secteur privé de la production oligopolistique.

While national and international public authorities establish rules that private actors are obliged to respect, the large firms of production and finance exert considerable upstream influence on the decisions of intergovernmental multilateralism. They spread faith in the effectiveness of liberalism, they propose technological or legal standards that are favourable to them, they take advantage of opposition between national and international public actors and they apply an all-out lobbying policy under the guise of scientific analyses. In fact, intergovernmental multilateralism is dependent on states, which are strongly influenced by the private sector of oligopolistic production.

Globalisation, mondialisation, pouvoir, multilatéralisme, Etats
Globalization, power, intergovernmental multilateralism, States

La globalisation économique suppose l'interconnexion croissante des acteurs économiques par l'ouverture des frontières politiques aux relations commerciales, aux investissements étrangers et à la finance internationale. L'Etat souverain cède une partie de ses fonctions et privilèges à des organisations économiques internationales (OEI) dont l'objectif est de fixer les règles du libre-échange en vue de protéger les firmes multinationales des interventions étatiques nationales indues. La globalisation est sensée offrir une meilleure allocation mondiale des ressources. En 2020, les organisations publiques internationales recommandent toujours le respect du triptyque néoclassique (déréglementation, dérégulation, décloisonnement) appliqué principalement à la finance internationale mais aussi aux économies nationales, sauf pendant les périodes de crise pandémique. Il en résulte une croissance des variables financières et économiques, notamment du PIB, mais en même temps cet optimum purement marchand (Fontanel, Guilhaudis, 2019) conduit à l'inquiétant réchauffement climatique, au développement d'une pollution létale et à l'accroissement des inégalités sociales. Le système privé des grandes entreprises conserve en apparence la foi dans une « théorie du ruissellement », contestée par les statistiques économiques, selon laquelle l'enrichissement des « premiers de cordée » (les plus riches) bénéficierait à terme à tout le monde. S'il est vrai que depuis 40 ans les famines sont aujourd'hui moins violentes que dans le passé, les classes moyennes des pays développés n'ont pratiquement pas connu d'amélioration de leur niveau de vie, payant ainsi, seules, l'effort à fournir pour lutter contre la misère endémique du système. Les groupes et les actionnaires des grandes entreprises et banques multinationales se sont appropriés l'essentiel de la croissance, grâce à leur puissance financière et à leur entregent politique et idéologique (Saez, Zucman, 2020, Fontanel, 2020).

Si les pouvoirs publics nationaux et internationaux établissent des règles que les acteurs privés sont tenus de respecter, les grandes firmes de la production et de la finance exerce, en amont, une influence considérable sur les décisions du multilatéralisme intergouvernemental. Elles répandent la foi dans l'efficacité du libéralisme, elles proposent les normes technologiques ou juridiques qui leurs sont favorables, elles profitent des oppositions entre les acteurs publics nationaux et internationaux et elles appliquent une politique de lobbying tout terrain, sous couvert d'analyses scientifiques (Brunat, Fontanel, 2020). De fait, le multilatéralisme intergouvernemental est dépendant des Etats, lesquels sont fortement influencés par le secteur privé de la production oligopolistique.

1. Un multilatéralisme intergouvernemental fortement influencé par les doctrines libérales des Etats et le monde marchand

Les pouvoirs publics nationaux et internationaux sont essentiels au capitalisme, car ils fixent les règles de fonctionnement du libre-échange et ils les font respecter, grâce ou malgré les entorses des grandes puissances.

1.1. Les Organisations internationales shootées au libéralisme

Les Etats sont en droit le pôle central de l'autorité publique sur leur territoire (Sur, 2014). Ils peuvent, de plein gré, décider d'appartenir ou non aux organisations internationales publiques (OIP) qui fixent des règles que doivent respecter leurs membres. Si l'Etat délègue son droit à l'OIP dont il est membre, il peut toujours reprendre sa délégation. Pour l'ONU, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale ou l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété industrielle), la globalisation des marchés et la liberté de la finance mondiale constituent les fondements objectifs d'un développement économique mondial capable d'éradiquer la pauvreté et les guerres. L'Etat ne dispose que d'un rôle subsidiaire au plan économique, même si certaines exceptions (pour l'agriculture, la sécurité nationale ou les processus d'intégration) qui avantagent souvent les pays développés. La CNUCED (Conférence des Nations sur le commerce et le développement), autrefois avocate d'un Nouvel Ordre Economique International contestait le pouvoir des grandes puissances souvent obtenu par la force ou la colonisation. Depuis la création d'une OMC, souhaitée par les Etats-Unis, elle a perdu son influence et son rôle (Fontanel, Touatam, 2015). L'OMC des puissants l'a emporté sur la CNUCED des pauvres. A la suite de John Rawls (1997), les inégalités économiques ont même été jugées moralement acceptables, car elles représentent le résultat des choix historiques décidés librement par chaque peuple. Cette conception « minimaliste » néglige évidemment l'histoire des peuples, comme l'esclavage, le colonialisme, les génocides ou les effets de domination, notamment militaires.

Le FMI et la Banque mondiale ont longtemps défendu le « consensus de Washington », inspiré par l'école de Chicago, fondé sur le principe « Trade, not aid ». Il comprenait dix commandements parmi lesquels les Etats bénéficiaires des financements du FMI devaient engager la privatisation des entreprises publiques, déréglementer les marchés, accepter les règles de la propriété industrielle, disposer d'un budget équilibré sans endettement public, appliquer une réforme fiscale faiblement progressive et élargie (favorable aux plus riches) ou libérer les marchés financiers nationaux et le commerce extérieur. Ces principes imposaient la prééminence du secteur privé dans le domaine économique. Cependant, le concept de secteur privé amalgame des situations très hétérogènes. Pour les OIP, le secteur privé représente les grandes entreprises ou

banques, appartenant à des actionnaires privés, et suffisamment puissantes pour s'inscrire dans l'échange international, en vue de maximiser leurs profits. Les autres agents non publics sont surtout privés... de pouvoir et de moyens financiers d'action. Cette politique a eu des effets catastrophiques pour les pays les moins développés et le processus de privatisation imposé a permis aux firmes multinationales de s'approprier des biens collectifs nationaux, notamment les matières premières, à moindre prix. Après la crise de 2008, le FMI a abandonné cette politique, reconnaissant ainsi l'importance des biens publics pour le développement économique d'une Nation. Cependant, les intérêts des plus forts sont toujours défendus prioritairement par le multilatéralisme intergouvernemental.

1.2. Les organisations économiques internationales, porte-paroles des Etats-Unis et des pays industrialisés alliés

La fin du keynésianisme a été engagée par les Etats-Unis de Ronald Reagan, lequel était soutenu pendant sa campagne électorale par de grands intérêts privés pétroliers et de l'armement. C'est aussi dans ce contexte qu'Internet a été privatisé, permettant ensuite à Google, Microsoft, Apple, puis Amazon et Facebook de se développer et de créer de véritables monopoles qui aujourd'hui dominent le monde de l'information, de l'intelligence artificielle et de la production immatérielle. Un libéralisme débridé était destiné à favoriser les affaires des firmes multinationales d'origine américaine. La Maison Blanche a soutenu les grandes puissances de l'argent et les « loups de Wall Street », elle a défendu des intérêts particuliers au nom d'une théorie du « ruissellement » contredite par les faits.

Après l'effondrement de l'Union soviétique, les USA ont cherché à renforcer leur puissance par le canal du multilatéralisme de l'OMC. Pour Bill Clinton (2000), « pour réaliser toutes les opportunités de notre économie, nous devons dépasser nos frontières et mettre en forme la révolution qui fait tomber les barrières et met en place de nouveaux réseaux... Nous devons être au centre de tout réseau global » (Clinton, 2000). Il s'agissait alors d'étendre le commerce international à l'ensemble des marchés, avec de nouvelles normes dont les acteurs américains avaient la maîtrise. Ensuite, les codes de conduite définis par les acteurs économiques dominants concernant les lois anti-corruption, les normes sanitaires ou la protection de l'environnement déjà en place aux Etats-Unis (souvent sous un mode moins-disant) devaient être acceptés par la communauté internationale, sous peine de sanctions économiques ou politiques.

Dans ce contexte, l'intérêt national du pays qui assume le leadership mondial prévaut sur la notion de bien public international. Ainsi, le gouvernement des Etats-Unis dispose toujours du privilège du dollar comme monnaie internationale reconnue par le FMI, tout en appliquant la politique du « benign neglect », selon lequel, pour Washington, le dollar est d'abord la monnaie des

Etats-Unis, satisfaisant en priorité ses intérêts nationaux, avant d'être une monnaie internationale. De même, aucune peine n'est appliquée aux pays les plus polluants, puisque Etats-Unis et Chine sont de loin les plus grands coupables. Parfois, pour les firmes en forte compétition technologique, des actions de boycott sont engagés par les Etats-Unis et ses alliés en contradiction apparente avec les principes généraux du libre-échange. L'OMC, paralysée par les décisions de taxes à l'importation décidées par Trump et l'exception « défense nationale », n'ose même pas, dans l'affaire Huawei, proposer un semblant d'arbitrage. Enfin, la promotion de la démocratie et de la paix n'est admise que dans le cadre étroit de la libéralisation des économies

Le multilatéralisme intergouvernemental dominé par les intérêts privés

En principe, les grands acteurs économiques privés restent assujettis aux décisions du multilatéralisme intergouvernemental. De fait, les firmes multinationales jouent un rôle politique majeur dans la définition des règles du jeu de la mondialisation. D'abord, elles participent au jeu démocratique de chaque Etat, par leur capacité à financer les campagnes électorales et à monopoliser les principaux médias d'information dans le monde. Ensuite, les frontières entre les secteurs publics et privés sont poreuses, les mêmes personnes étant à la fois, selon l'état de leurs carrières, des hommes politiques et des dirigeants d'entreprises. Enfin, les intérêts privés des puissants sont en position favorable de négociation face aux gouvernements.

Domination idéologique et lobbying politique

Avec le contrôle des moyens de communication et des réseaux sociaux, les oligopoles de l'information véhiculent l'idée selon laquelle leurs intérêts particuliers sont conformes à l'intérêt collectif. Avant la crise de 2008, les organismes privés bancaires américains avaient obtenu la possibilité d'effectuer un « auto contrôle » sur la base de statistiques bancaires et financières. Après la crise, il a été constaté que les banques, pour maximiser leurs profits, avaient pris des risques insensés en engageant des décisions que l'application du système d'auto contrôle aurait dû empêcher. Aujourd'hui encore, en vue d'éviter toute nouvelles mesures de régulation de la finance que le G20 souhaiterait leur imposer, les grandes banques internationales ont regroupé leurs intérêts de lobbyistes en créant l'Institute of International Finance

Les grands cabinets internationaux (comme PricewaterhouseCoopers, KPMG, ou Ernst & Young) définissent les normes comptables internationales, appliquées mondialement (International Financial Reporting Standards, IFRS). L'une de leur principale activité consiste à assurer l'optimisation et l'évasion fiscales de leurs clients. Depuis plusieurs années, l'OCDE se propose de limiter l'exercice de la politique d'appauvrissement des pays voisins (« beggar thy neighbour »), mais

sur la question des paradis fiscaux, les intérêts privés ont encore toujours réussi à retarder le contrôle d'opérations aussi lucratives (Fontanel, 2016). L'OCDE s'est attelée à trouver une solution acceptable pour tous les Etats, mais elle n'a pas encore réussi à faire accepter des normes respectueuses des intérêts des pays spoliés, malgré les alarmes des organisations non gouvernementales.

Le lobbying des firmes multinationales est intense. Par exemple, « Business Europe », rassemblant une quarantaine de fédérations d'employeurs, s'emploie à combattre les contraintes législatives européennes tant environnementales que sociales. D'autres fédérations interprofessionnelles interviennent directement auprès des Etats et des organisations internationales. Elles cherchent ainsi à participer ou à écrire le droit international en vue de servir leurs intérêts particuliers, lesquels sont protégés par le fameux « secret des affaires » dont la valeur, en 2015, était estimée à 5000 milliards dollars (US Senate, 2015).

De même, les accords sur les droits de propriété industrielle (1995) protégeant les brevets sur une durée de 20 ans (Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights, TRIPS) avaient été initialement proposés par les géants de la pharmacie, du cinéma et de l'informatique, avec le soutien du gouvernement américain. Le système des brevets, des marques ou des droits intellectuels définit des espaces monopolistes contraires au libéralisme et à la concurrence. Pour ses défenseurs, sans la protection des brevets, la recherche-développement et donc les progrès technologiques seraient menacés faute d'incitation financière pour les acteurs privés. En fait, les frais de marketing représentent le double des coûts relatifs à la recherche-développement pharmaceutique.

Après de nombreuses procédures judiciaires concernant les brevets, le Congrès américain a auditionné en juillet 2020 quatre des membres du GAFAM sur la question de l'application des lois antitrust qui pourraient leur être imposées. Cependant, les organisations internationales restent encore largement impuissantes devant la force monopoliste collective, le pouvoir financier et l'entregent politique des GAFAM (Fontanel, Sushcheva, 2019). En ces temps de pandémie Covid-19, l'OMS aurait pu devenir un grand centre de santé disponible pour le monde entier, mais elle doit d'abord respecter les normes internationales portant sur la liberté du commerce, la propriété industrielle et les valeurs du monde marchand. Les brevets sont protégés dans le cadre d'un monopole revendiqué. L'Etat et les OEI interviennent pour protéger une innovation au nom de l'intérêt individuel des firmes. Ce qui ne manque pas d'être paradoxal et socialement injustifié.

Domination technologique et économique

Aujourd'hui, l'économie financière et actionnariale est devenue incontrôlable du fait de la virtualisation des échanges monétaires et boursiers mondiaux. L'existence de paradis fiscaux rend encore plus délicate une analyse correcte de

la situation économique des sociétés et de leurs dirigeants. L'existence de banques off-shore défiscalisées rendent nombre d'opérations particulièrement opaques. La segmentation de la chaîne des valeurs permet aux firmes multinationales d'optimiser leur productivité et leur situation fiscale. Apple produit 90 % de ses matériels en Chine ou en Inde, sans aucune responsabilité sociale.

À un niveau plus élaboré, les cartels, ententes illicites, établissent des accords, formels ou informels, entre entreprises *a priori* concurrentes, pour fixer les prix, gérer les parts de marché, organiser les volumes de production ou limiter l'avance technologique pour rentabiliser leurs investissements. Il en résulte une baisse relative des salaires et une précarité accrue pour ceux qui n'ont que le travail pour « capital ». Le multilatéralisme intergouvernemental n'est pas attentif à ces situations, alors qu'il devrait prioritairement défendre les « biens communs internationaux, les grands oubliés de la globalisation (Fontanel, 2020).

En principe, les firmes multinationales obéissent à la logique du profit et de la division internationale du travail. Elles conçoivent et innovent dans les pays du Nord, et produisent dans les pays du Sud. En cas de crise économique due à la délocalisation, les Etats n'ont plus la liberté d'intervenir directement et de développer une industrie de remplacement alors même que les installations sont disponibles.

La poursuite sans limite éthique ou morale des intérêts des dirigeants d'entreprise conduit à des excès de pollution, au réchauffement climatique ou à des dégâts environnementaux irréversibles (Fontanel, 2020). Le multilatéralisme intergouvernemental se doit de reprendre « la main » sur le devenir d'une société mondiale de plus en plus inégalitaire et de moins en moins protégée face aux réactions violentes de la nature et, éventuellement, du secteur « privé de tout » (« ces gens de rien » selon Léo Ferré) Les organisations économiques internationales font preuve d'un pragmatisme qui renforce les profits des entreprises multinationales au détriment des contraintes sociales.

Bibliographie

Brunat, E., Fontanel, J., La science économique comme idéologie. La science de gestion comme viatique de l'actionnaire, *Marchés et organisation* (à paraître).

Clinton, B. (2000) <http://www.whitehouse.gov/WH/SOTU00/sotu-text.html>., *Discours sur l'Etat de la Nation*, 2000.

Fontanel, J., Touatam, A. (2015) La CNUCED, de l'alternative au GATT, à la collaboration avec l'OMC, *Annuaire Français des Relations Internationales* 2015.

Fontanel, J., Suscheva, N. (2019) La puissance des GAFAM, AFRI, *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2019.

Fontanel, J. (2020), La troisième révolution industrielle, une question de survie ? *PSEI, Paix et Sécurité européenne et internationale*, 2020.

Rawls, J. (1997), *A Theory of Justice*, Harvard University Press, 1997.
Saez, E., Zucman, G. (2020), *Le triomphe de l'injustice*, Seuil, Paris.
Sur, S. (2020), *Les aventures de la mondialisation*. Documentation française.
U.S. Senate (2015), *Hearing on protecting Trade Secrets*,
<https://www.judiciary.senate.gov/imo/media>